

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 26 février 2019
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 26^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE DIX-NEUF À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Christian Desjardins; monsieur Maurice Éthier; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin; madame Raymonde Gomis; monsieur Ghislain Laporte; monsieur Yan Ouellette; monsieur Timothée Tchifofo, tous commissaires formant quorum.

Était absente : madame Diane Lamarche-Venne, présidente.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; madame Chantal Giasson, directrice, service des ressources humaines; monsieur Martin Graton, directeur, service des ressources financières; monsieur Marc Prescott, directeur, service des ressources matérielles; monsieur Julien Campeau-Desjardins, directeur adjoint, service des ressources matérielles, Immobilisations – Réalisation; monsieur Jean-François Chalut, coordonnateur, service des ressources matérielles, Immobilisations – Planification; madame Nathalie Provost, directrice par intérim, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire et service du transport scolaire; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

En l'absence de madame la présidente, madame Sonia Gagné-Lalonde préside et déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC18/19-02-096

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Mise à jour des lois du travail » (à la demande de madame Caroline Varin);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « Transport autobus électrique » (à la demande de madame Caroline Varin);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 C) « Formation des commissaires » (à la demande de monsieur Luc Landreville);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 D) « Maisons classes à Mont-Royal » (à la demande de monsieur Christian Desjardins);
- Après avoir déplacé les points 7.1 A) « Acquisition du Centre Albert-Gariepy appartenant à l'arrondissement Lachine – 800, rue Sherbrooke, Montréal »; 7.1 B) « Renouvellement du mandat de la Protectrice de l'élève » et 7.1 C) « Prolongation du mandat de la substitut à la Protectrice de l'élève » au pied de l'ordre du jour (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

INVITÉS

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1. Ressources humaines**
 - 6.2. Ressources financières et ressources informatiques**
 - A) École John-F.-Kennedy - Approbation du budget 2018-2019

- B) Demande de révision au MEES concernant le financement de l'école primaire et secondaire spécialisée John-F.-Kennedy

6.3. Ressources matérielles

- A) Agrandissement des écoles Mont-Royal, Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont et Très-Saint-Sacrement – Nomination des professionnels en architecture

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

7.1 Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information

- A) Déplacé
- B) Déplacé
- C) Déplacé

7.2 Approvisionnement

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Organisation scolaire

- A) École primaire Annexe Crawford – Modification à l'acte d'établissement – Adoption pour consultation
- B) École à vocation particulière – Demande d'approbation au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en vertu de l'article 240 de la LIP – Collège Saint-Louis – Adoption
- C) École à vocation particulière – Demande d'approbation au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en vertu de l'article 240 de la LIP – École Nouvelle-Querbes – Adoption
- D) Critères d'admission des élèves au secteur des jeunes – Révision administrative – Adoption

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2018 du Comité exécutif
- D) Comité de parents

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information de la Direction générale
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 29 novembre 2018 au 23 janvier 2019

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) Mise à jour des lois du travail
- B) Transport autobus électrique
- C) Formation des commissaires
- D) Maisons classes à Mont-Royal
- E) 7.1 A) Acquisition du Centre Albert-Gariepy appartenant à l'arrondissement Lachine – 800, rue Sherbrooke, Montréal (confidentiel)
- F) 7.1 B) Renouvellement du mandat de la Protectrice de l'élève
- G) 7.1 C) Prolongation du mandat de la substitut à la Protectrice de l'élève

13. INFORMATION

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 15 janvier 2019, a été remis aux commissaires le jeudi 21 février 2019;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu, à l'unanimité, de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 15 janvier 2019, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Dispense de
lecture par la
secrétaire
générale**

CC18/19-02-097

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Conseil des
commissaires du
15 janvier 2019**

CC18/19-02-098

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Correspondance

Concernant le dossier des maternelles 4 ans, monsieur Luc Landreville demande des précisions en lien avec la lettre du Ministre du 23 janvier dernier.

Madame Sonia Gagné-Lalonde répond que le sujet sera traité au point du DG.

Période de question du public

Madame Anjali Abraham s'est enregistrée pour poser une question, mais n'est pas présente.

**École
John-F.-Kennedy
– Approbation du
budget
2018-2019**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution #CC17/18-06-169
- C) Lettres de la Direction générale du 4 juillet 2018 et du 19 novembre 2018
- D) Lettre de Madame Anne-Marie Lepage, sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du 20 décembre 2018
- E) École John-F.-Kennedy – Budget révisé 2018-2019
- F) Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'établissement de l'école John-F.-Kennedy (30 janvier 2019)

Monsieur Martin Graton rappelle le contexte de la demande faite auprès du Ministère d'ajout de financement pour l'école John-F.-Kennedy, ainsi que les mesures prises entretemps par la CSMB pour aider l'école à équilibrer son budget.

CC18/19-02-099

ATTENDU l'adoption de la résolution CC17/18-06-169 par le Conseil des commissaires, à l'occasion de sa séance ordinaire du 26 juin 2018, approuvant les budgets des établissements de la CSMB, à l'exception notamment du budget de l'école John-F.-Kennedy;

ATTENDU le refus, par le Conseil d'établissement de l'école John-F.-Kennedy, d'adopter le budget de l'école pour l'année scolaire 2018-2019, faute de ressources suffisantes allouées à l'école pour subvenir à l'ensemble des besoins des élèves;

ATTENDU l'importance d'offrir à la clientèle de l'école primaire et secondaire spéciale John-F.-Kennedy des services éducatifs de qualité répondant à leurs besoins particuliers;

ATTENDU la demande d'analyse financière de l'école primaire et secondaire spécialisée John-F.-Kennedy déposée au MEES en mars 2018 et estimant le déficit de financement pour cette école à 2,26M\$;

ATTENDU la réponse du MEES de décembre 2018 allouant un financement supplémentaire annuel de 700 421\$ pour cette école, dans le cadre du mandat régional de scolarisation;

ATTENDU la contribution supplémentaire de la CSMB de 250 000\$;

ATTENDU les lettres du 4 juillet 2018 et 19 novembre 2018 du directeur général, Monsieur Dominic Bertrand, adressées à la direction de l'école de John-F.-Kennedy, par lesquelles il lui demandait

de soumettre à nouveau le budget au Conseil d'établissement avant la séance du Conseil des commissaires du 26 février 2019;

ATTENDU l'adoption, par le Conseil d'établissement de l'école John-F.-Kennedy, du budget de l'établissement pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - finances et organisation scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Stefana Lamasanu, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver le budget 2018-2019 de l'école John-F.-Kennedy, tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Demande de
révision au MEES
concernant le
financement de
l'école primaire et
secondaire
spécialisée
John-F.-Kennedy**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC18/19-10-050
- C) Lettre de Monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, du 13 décembre 2018, reçue le 8 janvier 2019

Monsieur Martin Graton explique les éléments qui ont été évalués pour la demande faite auprès du Ministère.

Il rappelle que la Commission scolaire investit actuellement des sommes de ses autres postes budgétaires pour combler le manque à gagner.

CC18/19-02-100

ATTENDU l'adoption de la résolution CC18/19-10-050 par le Conseil des commissaires, à l'occasion de sa séance ordinaire du 9 octobre 2018, demandant officiellement au MEES de procéder à une étude exhaustive de la clientèle particulière de l'école primaire et secondaire spécialisée John-F.-Kennedy et des services éducatifs requis pour leur scolarisation afin d'assurer le financement adéquat à la prestation desdits services;

ATTENDU QUE la demande d'analyse financière de l'école primaire et secondaire spécialisée John-F.-Kennedy, déposée au MEES en mars 2018, estimait le déficit de financement annuel pour cette école à 2,26M\$;

ATTENDU la réponse du MEES, reçue en janvier 2019, allouant un montant annuel supplémentaire de 700 421\$ pour l'école John-F.-Kennedy;

ATTENDU QUE la CSMB considère l'ajout du MEES insuffisant afin d'offrir à la clientèle de l'école primaire et secondaire spécialisée John-F.-Kennedy des services éducatifs de qualité répondant à leurs besoins particuliers;

ATTENDU QUE la CSMB doit réserver en 2018-2019 près de 1,5M\$ à même ses autres allocations afin de permettre l'équilibre budgétaire de l'école John-F.-Kennedy;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - finances et organisation scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De mandater le Directeur général à présenter une demande de révision au MEES concernant la décision rendue sur le financement de l'école primaire et secondaire spécialisée John-F.-Kennedy.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu de l'analyse de la conformité des soumissions
- C) Compte rendu du comité de sélection

ATTENDU la demande d'ajouts d'espaces présentée au MESS dans le cadre du Plan québécois des infrastructures, afin de procéder notamment à l'agrandissement des écoles Mont-Royal, Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont et Très-Saint-Sacrement;

ATTENDU QUE, malgré le fait que la Commission scolaire soit toujours en attente de l'autorisation, il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis préliminaires, dès maintenant, afin de pouvoir débiter les travaux le plus rapidement possible et ainsi répondre aux besoins de la clientèle de ces écoles;

ATTENDU QUE le coût total des honoraires professionnels en architecture est estimé à 1 397 063 \$ (toutes taxes exclues) répartis comme suit pour les trois projets d'agrandissement :

- **École secondaire Mont-Royal :**
576 118 \$ (toutes taxes exclues)
- **École secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont :**
652 032 \$ (toutes taxes exclues)
- **École primaire Très-Saint-Sacrement :**
168 913 \$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU QU'en date du 7 décembre 2018, un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres pour la nomination de professionnels relativement à ces projets d'agrandissement;

ATTENDU l'ouverture des soumissions en date du 16 janvier 2019 par le Secteur des approvisionnements;

**Agrandissement
des écoles
Mont-Royal, Paul-
Gérin-Lajoie-
d'Outremont et
Très-Saint-
Sacrement
– Nomination des
professionnels**

CC18/19-02-101

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le Secteur des approvisionnements;

ATTENDU la formation du comité de sélection par le Comité exécutif;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues par le Secteur des approvisionnements;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse qualitative des soumissions reçues, les firmes d'architectes qui ont été retenues en fonction de la note finale la plus élevée, le tout en fonction de leur rang respectif et de leur ordre de préférence est la suivante :

- **École secondaire Mont-Royal :**
Héloïse Thibodeau architectes inc.
- **École secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont :**
Vincent Leclerc architecte inc.
- **École primaire Très-Saint-Sacrement :**
Viau Bastien Gosselin architecte inc.;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection relativement à la nomination des architectes dans des projets d'agrandissement;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

De nommer les architectes suivants dans le cadre des projets d'agrandissements :

- **École secondaire Mont-Royal :**
Héloïse Thibodeau architectes inc.
- **École secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont :**
Vincent Leclerc architecte inc.
- **École primaire Très-Saint-Sacrement :**
Viau Bastien Gosselin architecte inc.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École primaire
Annexe Crawford
– Modification à
l’acte
d’établissement
– Adoption pour
consultation**

CC18/19-02-102

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Nouvel acte d’établissement de l’école des Coquelicots (projet)
- C) Acte d’établissement de l’école primaire Annexe Crawford créé en juillet 2018
- D) Résolution du conseil d’établissement de l’école primaire Annexe Crawford
- E) Résolution #CC17/18-04-127
- F) Article 193 de la *Loi sur l’instruction publique* (LIP)

ATTENDU QUE, par la résolution #CC17/18-04-127, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a créé un acte d’établissement pour la nouvelle école primaire située au 7301, rue Churchill à Verdun, la nommant, temporairement, école primaire Annexe Crawford;

ATTENDU QUE, le 8 janvier 2019, les membres du nouveau Conseil d’établissement ont choisi de ne pas conserver le nom temporaire école primaire Annexe Crawford et proposent de renommer l’école « *des Coquelicots* », symbole porté en mémoire des soldats au combat, compte tenu que les maisons du quartier Crawford ont été construites pour les anciens combattants qui revenaient de la guerre;

ATTENDU QUE ce nom a été soumis à la Commission de toponymie du Québec qui l’a jugé conforme aux règles et aux normes d’écriture;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l’acte d’établissement d’une école doivent faire l’objet d’une consultation auprès du Comité central de parents, l’article 193 de la *Loi sur l’instruction publique* ainsi que du Comité régional de parents concerné;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Raymonde Gomis, il est résolu à l’unanimité :

D’adopter, pour consultation auprès du Comité central de parents et du Comité régional de parents du regroupement Sud, le nouvel acte d’établissement de l’école primaire Annexe Crawford, lequel propose le nouveau nom École des Coquelicots, tel que déposé au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récité;

De fixer la période de consultation du 27 février au 2 avril 2019;

De recevoir le retour de consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois d’avril 2019.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École à vocation
particulière
– Demande
d’approbation au
Ministre de
l’Éducation et de
l’Enseignement
supérieur en
vertu de l’article
240 de la LIP
– Collège Saint-
Louis - Adoption**

CC18/19-02-103

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Synthèse des avis reçus
- C) Avis reçus
- D) Résolution #CC18/19-11-070
- E) Extraits de la *Loi sur l’instruction publique* : articles 193, 240 et 244

ATTENDU QUE le 21 novembre 2018, par la résolution #CC18-19-11-070, le Conseil des commissaires a annoncé son avis d’intention de demander l’approbation au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur, de renouveler le statut du Collège Saint-Louis comme école à vocation particulière en vertu de l’article 240 de la *Loi sur l’instruction publique* (LIP) et, en conséquence, de procéder aux consultations requises;

ATTENDU QUE toutes les instances consultées ont répondu favorablement à cette consultation;

ATTENDU QUE le Collège Saint-Louis est dédié à offrir le programme d’éducation internationale au secondaire depuis plus de 25 ans;

ATTENDU QUE, pour permettre une meilleure organisation pédagogique et assurer aux élèves une certaine stabilité, il y a lieu de demander au Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur d’approuver le renouvellement de l’établissement aux fins d’un projet particulier du Collège Saint-Louis, pour une période d’au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2020;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l’unanimité :

De demander au Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur de renouveler le statut d’école à vocation particulière, selon l’article 240 de la *Loi sur l’instruction publique*, du Collège Saint-Louis, école offrant le programme d’éducation internationale au secondaire, pour une période d’au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2020.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École à vocation particulière
– Demande d’approbation au Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur en vertu de l’article 240 de la LIP
– École Nouvelle-Querbes
- Adoption**

CC18/19-02-104

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Synthèse des avis reçus
- C) Avis reçus
- D) Résolution #CC18-19-11-071
- E) Extraits de la *Loi sur l’instruction publique* : articles 193, 240 et 244

ATTENDU QUE le 21 novembre 2018, par la résolution #CC18-19-11-071, le Conseil des commissaires a annoncé son avis d’intention de demander l’approbation au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur, de renouveler le statut de l’école Nouvelle-Querbes, comme école à vocation particulière, en vertu de l’article 240 de la *Loi sur l’instruction publique* (LIP) et, en conséquence, de procéder aux consultations requises;

ATTENDU QUE toutes les instances consultées ont répondu favorablement à cette consultation;

ATTENDU QUE l’école Nouvelle-Querbes est dédiée à offrir le programme de pédagogie alternative au primaire depuis plus de 35 ans;

ATTENDU QUE, pour permettre une meilleure organisation pédagogique et assurer aux élèves une certaine stabilité, il y a lieu de demander au Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur d’approuver le renouvellement du projet particulier à l’école Nouvelle-Querbes, pour une période d’au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2020;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l’unanimité :

De demander au Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur de renouveler le statut d’école à vocation particulière, selon l’article 240 de la *Loi sur l’instruction publique*, de l’école Nouvelle-Querbes, école offrant le programme de pédagogie alternative au primaire, pour une période d’au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2020.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères d’admission des élèves au secteur des jeunes
– Révision administrative
- Adoption**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d’admission des élèves au secteur des jeunes – CSMB
(*version modifiée*)

Madame Nathalie Provost explique que la révision administrative n’est rendue nécessaire que pour arrimer le texte des critères d’admission aux modifications qui ont été apportées à la Loi et aux critères d’inscription, ce pourquoi il n’y a pas de consultation.

CC18/19-02-105

ATTENDU QU' il y a lieu de réviser les critères d'admission actuels pour en préciser certains éléments afin de refléter les nouvelles exigences du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE ces modifications ne visent qu'à refléter les changements législatifs et règlementaires, il n'est pas nécessaire de procéder à une consultation;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les révisions administratives des critères d'admission des élèves au secteur des jeunes, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Claude Cuillerier fait le point sur les activités du CGTSIM. Le CGTSIM a participé à la Commission parlementaire sur la modification législative relative à l'uniformisation de la taxe scolaire.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Abi Koné présente les faits saillants pour l'ACELF. Elle rappelle que le 20 mars sera la journée internationale de la francophonie.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du
20 novembre
2018 du Comité
exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Comité de parents

Monsieur Ghislain Laporte fait le point sur les travaux de restructuration des comités de parents. Un sondage sera fait auprès des délégués du 1^{er} au 15 mars 2019.

Pour le 50^e anniversaire de l'école Lévis-Sauvé, Monsieur Laporte explique avoir été surpris d'apprendre que les parents n'avaient pas été informés de l'évènement. Il est d'avis que la communauté de l'école inclut les parents et que dans l'avenir ils devraient être informés.

Monsieur Dominic Bertrand explique qu'il s'agit davantage d'une soirée retrouvailles des membres du personnel et que la Commission scolaire l'a su tardivement. L'évènement organisationnel sera décalé.

**Information de la
présidence**

Madame Sonia Gagné-Lalonde fait état du rapport de la présidente.

Monsieur Dominic Bertrand rapporte les éléments abordés avec le Ministre il y a quelques semaines.

**Information de la
Direction
générale**

- *Maternelles 4 ans*
Les Commissions scolaires ont reçu un sondage pour savoir combien elles pouvaient accueillir.
La CSMB a répondu qu'aucune nouvelle classe ne pouvait être ajoutée, en raison du manque d'espace et de personnel. Cette volonté a été confirmée par le Ministère.
À la CSMB, il manque toujours 25 enseignants, une dizaine de professionnels et 30 membres du personnel de soutien.

Le Ministère demande toutefois que soient ajoutées des classes de maternelle 4 ans aux nouvelles constructions et agrandissements.

À ce sujet, Monsieur Dominic Bertrand explique que la Commission scolaire fera ce qu'elle pourra, mais ce sera difficile. Beaucoup de contraintes existent dans les projets de construction, dont le manque d'espaces, la taille des terrains et des cours d'école et la réglementation municipale.

- *Frais aux parents*
Un projet de loi a été déposé, lequel devra être précisé par règlement. Nous sommes donc toujours en attente.
- *Récréation – 2 périodes de 20 minutes*
La proposition du Ministre est d'ajouter 2 périodes de détente de 20 minutes, à coût nul.

Nous avons au moins une quarantaine d'écoles primaires où il faudra ajouter de 15 à 20 minutes d'amplitude. Il s'agit d'un enjeu important au niveau du transport et de la surveillance. Il est possible que nous ayons besoin de 50 à 70 autobus supplémentaires dans un contexte de pénurie de chauffeurs.

Nous analysons actuellement la situation.

Madame Stefana Lamasanu se demande si une action pourrait être posée par la Commission scolaire au sujet de la pénurie d'enseignants, notamment concernant le recrutement à l'étranger.

Monsieur Dominic Bertrand explique que le comité, mis en place par le Ministère en charge du dossier, avance lentement. Un plénier se tiendra le 19 mars prochain et les démarches actuellement prises par la Commission scolaire seront présentées au Conseil des commissaires.

Les commissaires posent leurs questions relativement à ces différents sujets.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs au
directeur général
pour la période du
18 octobre au
28 novembre
2018**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Mise à jour des
lois du travail**

Madame Caroline Varin aimerait connaître ce qui se fait à la CSMB.

Madame Chantal Giasson explique les différents enjeux pour la Commission scolaire et souligne que le Service des ressources humaines a aussi transmis une note de service aux cadres à ce sujet.

La Politique sur le harcèlement est présentement en révision.

Une Politique portant sur l'utilisation des drogues est présentement à l'étape de l'élaboration.

Ces deux politiques seront présentées au Comité de travail des ressources humaines avant d'être présentées au Conseil des commissaires.

**Transport
autobus
électrique**

Mme Nathalie Provost explique que l'analyse a été faite et que l'appel d'offres sera lancé à la mi-mars. On va commencer avec 6 véhicules électriques.

**Formation des
commissaires**

Monsieur Luc Landreville rappelle le mandat du *Centre d'intervention pédagogique en contexte de diversité* (CIPCD). Il est à discuter avec monsieur Jean-Pierre Bédard de l'organisation de deux sessions de formation pour les commissaires.

**Maisons classes à
Mont-Royal**

6 maisons classes seront installées à Mont-Royal en attendant l'agrandissement de 12 classes et 1 gymnase qui a été demandée.

Huis clos

CC18/19-02-106

ADVENANT 20 h 05, **SUR PROPOSITION DE** monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.

PROPOSITION ADOPTÉE.

M^e Marie-Josée Villeneuve et les directeurs généraux adjoints sont invités à rester dans la salle durant le huis clos.

**Retour en séance
délibérante**

CC18/19-02-107

ADVENANT 20 h 19, **SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Acquisition du
Centre
Albert-Gariépy
appartenant à
l'arrondissement
Lachine – 800,
rue Sherbrooke,
Montréal**

CC18/19-02-108

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Offre d'achat

ATTENDU QUE la Commission scolaire connaît actuellement une croissance inégalée, nécessitant l'acquisition de nouveaux locaux;

ATTENDU QUE l'arrondissement Lachine a fait part à la Commission scolaire de la possibilité de mettre à sa disposition l'un de ses immeubles, connu sous le nom de Centre communautaire Albert-Gariépy et situé au 800, rue Sherbrooke;

ATTENDU QUE l'immeuble serait idéal pour accueillir une clientèle jeune, les locaux ayant déjà été utilisés à cette fin par la Commission scolaire Sault-Saint-Louis, constituante de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, et ce, avant qu'elle ne cède l'immeuble à l'arrondissement Lachine, en 1984;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a donné le mandat à un évaluateur agréé externe afin d'évaluer la valeur marchande de l'immeuble;

ATTENDU QU'en date du 5 février 2019, afin d'accélérer le processus, la Commission scolaire a déposé une offre d'achat à l'arrondissement Lachine, conditionnelle à l'obtention de l'autorisation de son Conseil des commissaires et à l'absence d'irrégularité suite à la mise en œuvre d'une vérification diligente;

ATTENDU QUE les démarches ont été entreprises auprès du ministère de l'Éducation afin d'obtenir le financement nécessaire à l'acquisition de l'immeuble;

ATTENDU QUE des négociations sont toujours en cours;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification, finance et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Directeur général de la CSMB à procéder, conditionnellement à l'obtention du financement, à toutes les démarches pertinentes à la transaction immobilière requise, et, conformément au Règlement de délégation de pouvoirs, à signer, pour et à l'acquit de la CSMB, l'acte notarié pertinent à l'acquisition de l'immeuble;

De garder confidentielle la présente résolution jusqu'à la fin des négociations.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Renouvellement
du mandat de la
Protectrice de
l'élève**

CC18/19-02-109

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC15/16-01-082

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires, par sa résolution CC15/16-01-082, a désigné Mme Monique Thérout à titre de Protecteur de l'élève de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU QUE le mandat de Madame Thérout était d'une durée de trois ans, soit du 13 janvier 2016 au 12 janvier 2019;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires est satisfait des services rendus par Madame Thérout;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, et afin d'éviter que son mandat ne se termine au milieu d'une année scolaire, il convient de procéder au renouvellement du contrat de Madame Thérout, cette fois pour une durée de trois ans et demi, soit du 13 janvier 2019 au 30 juin 2022;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

De renouveler le mandat de Mme Monique Thérout, à titre de Protecteur de l'élève, pour une durée couvrant la période du 13 janvier 2019 au 30 juin 2022, le tout conformément aux termes et conditions apparaissant au contrat à intervenir entre la CSMB et Madame Thérout.
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Prolongation du
mandat de la
substitut à la
Protectrice de
l'élève**

CC18/19-02-110

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC15/16-01-083

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires, par sa résolution CC15/16-01-083, a désigné Mme Dominique Paillé à titre de substitut à la Protectrice de l'élève de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU QUE le mandat de Madame Paillé était d'une durée de trois ans, soit du 13 janvier 2016 au 12 janvier 2019;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, et afin d'éviter que son mandat ne se termine au milieu d'une année scolaire, il convient de procéder à la prolongation du mandat de Madame Paillé, cette fois pour une durée d'environ six (6) mois, soit du 13 janvier 2019 au 30 juin 2019;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

De prolonger le mandat de Mme Dominique Paillé à titre de substitut à la Protectrice de l'élève, pour une durée couvrant la période du 13 janvier 2019 au 30 juin 2019, le tout conformément aux mêmes termes et conditions que prévus à son contrat couvrant la période du 13 janvier 2016 au 12 janvier 2019;

De mandater le Comité de gouvernance et d'éthique, accompagné de la secrétaire générale, afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour qu'au terme du mandat de Madame Paillé, un nouveau substitut à la Protectrice de l'élève puisse être désigné.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 20 h 20, la séance est levée.

La présidente

La secrétaire générale